DEPARTEMENT DU NORD **ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16 AVR. 2024
ID : 059-215905811-20240411-D015_2024-DE

COMMUNE DE STEENWERCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Séance du jeudi 11 avril 2024

Nos réf. : **JD/ASO**
L'An deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de STEENWERCK, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur DEVOS Joël, sur convocation qui lui a été faite le **vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre** selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12 et qui a été affichée à la porte de la Mairie de Steenwerck, au panneau d'affichage de la Croix du Bac, et publié sur le site internet de la commune, conformément à la loi.

Présents : M. DEVOS Joël, Maire,
Mme DEBRUYNE Dorothée, M. MAZIERES Mark, M. SEINGIER Patrice, Mme DUPLOUY Catherine, Mme TRANCHANT Amandine, M. VERSTAEN Gontran, Adjoints,
Mme BRICHE Marie-France, M. COUPIN Gervais, Mme D'HERT Laure, Mme DECALF Katya, M. DECHERF Mickaël, M. DECLERCQ Hugues, M. DELMARRE Vincent, M. HENNERON Laurent, Mme Catherine ODEN, Mme LAPORTE Monique, Mme RAMON Sandrine, M. THELLIER Pascal, Mme TRAISNEL Myriam, Conseillers.

Procurations : Mme BROION Annick a donné procuration à Mme DEBRUYNE Dorothée
M. DEGHOUY Eric a donné procuration à M. DEVOS Joël
M. DUCOURANT Vincent a donné procuration à M. DECHERF Mickaël
M. DUPLOUY Pierre a donné procuration à M. DELMARRE Vincent

Absents : Mr DESPRINGRE Maxime

Secrétaire de Séance : M. MAZIERES Mark,

Effectif du Conseil Municipal : 25

Présents en séance : **20**
Absents : **5 dont 4 procurations**

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17.

DÉLIBÉRATION N° 015-2024

OBJET : Approbation du compte financier pour l'exercice 2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°43-2023 du 20 septembre 2023 la Commune a approuvé son intégration à l'expérimentation du compte financier unique (CFU), dans un souci de transparence, de rationalisation et de modernisation de l'information budgétaire et comptable.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que toutes les écritures CFU sont conformes aux écritures présentées par le Service de Gestion Comptable d'Hazebrouck,

L'assemblée est invitée à désigner un représentant de séance pour le vote du CFU 2023,
Mme Marie-France Briche est désignée.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 059-215905811-20240411-D015_2024-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2222-3

Vu la délibération n°43-2023 du 20 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec le Service de Gestion Comptable d'Hazebrouck,

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Steenwerck,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Steenwerck qui fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 793 495,97 €
Recettes	3 291 394,48 €
Résultat de l'exercice	497 898,51 €
Excédent antérieur reporté	634 841,91 €
Résultat de clôture fonctionnement	**1 132 740,42 €**

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 297 988,62 €
Recettes	579 536,89 €
Résultat de l'exercice	- 718 451,73 €
Excédent antérieur reporté	512 343,49 €
Solde des restes à réaliser	132 739,17 €
Solde cumulé d'investissement	**- 73 369,07 €**

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à M. le Trésorier Principal.
Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte (application de l'article L.2131-1 du CGCT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Joël DEVOS

MAIRIE DE STEENWERCK (Nord)

Le secrétaire de séance,

Mark MAZIERES

DEPARTEMENT DU NORD **ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16 AVR. 2024
ID : 059-215905811-20240411-D_016_2024-DE

COMMUNE DE STEENWERCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Séance du jeudi 11 avril 2024

Nos réf. : **JD/ASO**
L'An deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de STEENWERCK, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur DEVOS Joël, sur convocation qui lui a été faite le **vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre** selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12 et qui a été affichée à la porte de la Mairie de Steenwerck, au panneau d'affichage de la Croix du Bac, et publié sur le site internet de la commune, conformément à la loi.

Présents : M. DEVOS Joël, Maire,
Mme DEBRUYNE Dorothée, M. MAZIERES Mark, M. SEINGIER Patrice, Mme DUPLOUY Catherine, Mme TRANCHANT Amandine, M. VERSTAEN Gontran, Adjoints,
Mme BRICHE Marie-France, M. COUPIN Gervais, Mme D'HERT Laure, Mme DECALF Katya, M. DECHERF Mickaël, M. DECLERCQ Hugues, M. DELMARRE Vincent, M. HENNERON Laurent, Mme Catherine ODEN, Mme LAPORTE Monique, Mme RAMON Sandrine, M. THELLIER Pascal, Mme TRAISNEL Myriam, Conseillers.

Procurations : Mme BROION Annick a donné procuration à Mme DEBRUYNE Dorothée
M. DEGHOUY Eric a donné procuration à M. DEVOS Joël
M. DUCOURANT Vincent a donné procuration à M. DECHERF Mickaël
M. DUPLOUY Pierre a donné procuration à M. DELMARRE Vincent

Absents : Mr DESPRINGRE Maxime

Secrétaire de Séance : M. MAZIERES Mark,

Effectif du Conseil Municipal : 25

Présents en séance : **20**
Absents : **5 dont 4 procurations**

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17.

DÉLIBÉRATION N° 016-2024

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 dont les résultats se présentent comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de Fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice 2023	+ 497 898,51 €
B. Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	+ 634 841,91 €
C. Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 (A+B)	**+ 1 132 740,42 €**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 059-215905811-20240411-D_016_2024-DE

Solde d'exécution de la section d'Investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement Ligne 001 du compte administratif	- 206 108,24 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	132 739,17 €
F. **Besoin de financement de la section d'investissement** (D+E)	**- 73 369,07 €**

Après en avoir délibéré :
Décide d'affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT	**+ 1 132 740,42 €**
1) Affectation en réserves en investissement (R 1068) sur la ligne «Excédents de fonctionnement capitalisés» pour couvrir le besoin de financement (F)	**73 369,07 €**
2) Report en fonctionnement (R 002) Le surplus (A+B-F) est affecté sur la ligne R002 « Excédent de fonctionnement reporté »	**1 059 371,35 €**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à M. le Trésorier Principal.
Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte (application de l'article L.2131-1 du CGCT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Joël DEVOS

MAIRIE DE STEENWERCK (Nord)

Le secrétaire de séance,

Mark MAZIERES

DEPARTEMENT DU NORD **ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le 22 AVR. 2024
ID : 059-215905811-20240411-D017_2024_2-DE

COMMUNE DE STEENWERCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 avril 2024

Nos réf. : **JD/ASO**
L'An deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de STEENWERCK, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur DEVOS Joël, sur convocation qui lui a été faite le **vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre** selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12 et qui a été affichée à la porte de la Mairie de Steenwerck, au panneau d'affichage de la Croix du Bac, et publié sur le site internet de la commune, conformément à la loi.

Présents : M. DEVOS Joël, Maire,
Mme DEBRUYNE Dorothée, M. MAZIERES Mark, M. SEINGIER Patrice, Mme DUPLOUY Catherine, Mme TRANCHANT Amandine, M. VERSTAEN Gontran, Adjoints,
Mme BRICHE Marie-France, M. COUPIN Gervais, Mme D'HERT Laure, Mme DECALF Katya, M. DECHERF Mickaël, M. DECLERCQ Hugues, M. DELMARRE Vincent, M. HENNERON Laurent, Mme Catherine ODEN, Mme LAPORTE Monique, Mme RAMON Sandrine, M. THELLIER Pascal, Mme TRAISNEL Myriam, Conseillers.

Procurations : Mme BROION Annick a donné procuration à Mme DEBRUYNE Dorothée
M. DEGHOUY Eric a donné procuration à M. DEVOS Joël
M. DUCOURANT Vincent a donné procuration à M. DECHERF Mickaël
M. DUPLOUY Pierre a donné procuration à M. DELMARRE Vincent

Absents : Mr DESPRINGRE Maxime

Secrétaire de Séance : M. MAZIERES Mark,

Effectif du Conseil Municipal : 25

Présents en séance : **20**
Absents : **5 dont 4 procurations**

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17.

DÉLIBÉRATION N° 017-2024

OBJET : Vote des taux et produits de fiscalité directe locale - Exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 014 du 13 avril 2023 fixant les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2023 comme suit :

	TAUX
Taxe sur le Foncier bâti	44.29 %
Taxe sur le Foncier non bâti	36,20 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	20,00 %

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation est effective pour l'ensemble des propriétaires depuis le 1er janvier 2023. Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour l'année 2024, l'article 151 de la loi de finances prévoit un nouveau dispositif dérogatoire de majoration du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). En effet, lorsque le THRS déterminé pour l'année en cours dans le cadre des règles de droit commun, est inférieur de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département, il peut être majoré dans la limite de 5 % de cette moyenne :

Taux taxe d'habitation : 20,00 %
Moyenne de la taxe d'habitation du département du Nord : 28,68 %

Envoyé en préfecture le 22/04/2024
Reçu en préfecture le 22/04/2024
Publié le
ID : 059-215905811-20240411-D017_2024_2-DE

75 % de la moyenne : 21,51 %

(le taux est inférieur à la moyenne)

Calcul de l'évolution possible (5% de la moyenne) : 1,43 %
Taux de la taxe d'habitation après majoration de la moyenne : 21,43 %

Ce dispositif de majoration qui constitue une exception à la règle de liaison des taux s'applique également à la taxe d'habitation sur les logements vacants,

Considérant que l'instauration de cette taxe a, avant tout pour objectif premier de lutter contre les logements vacants,

M. le Maire propose de faire évoluer le taux de taxe d'habitation à 21,43 % au lieu de 20 % et de maintenir les taux du foncier bâti à 44,29 % et non bâti à 26,20 % :

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B *sexies* et suivants,

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Vu l'état FDL 2024 n°1259 de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 de la manière suivante :

	TAUX
Taxe sur le Foncier bâti	44,29 %
Taxe sur le Foncier non bâti	36,20 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés l'habitation principale	21,43 %

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à M. le Trésorier Principal.
Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte (application de l'article L.2131-1 du CGCT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Joël DEVOS

MAIRIE DE STEENWERCK (Nord)

Le secrétaire de séance,

Mark MAZIERES

DEPARTEMENT DU NORD **ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 18 AVR. 2024
ID : 059-215905811-20240411-D018_2024-BF

COMMUNE DE STEENWERCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Séance du jeudi 11 avril 2024

Nos réf. : **JD/ASO**
L'An deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de STEENWERCK, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur DEVOS Joël, sur convocation qui lui a été faite le **vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre** selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12 et qui a été affichée à la porte de la Mairie de Steenwerck, au panneau d'affichage de la Croix du Bac, et publié sur le site internet de la commune, conformément à la loi.

Présents : M. DEVOS Joël, Maire,
Mme DEBRUYNE Dorothée, M. MAZIERES Mark, M. SEINGIER Patrice, Mme DUPLOUY Catherine, Mme TRANCHANT Amandine, M. VERSTAEN Gontran, Adjoints,
Mme BRICHE Marie-France, M. COUPIN Gervais, Mme D'HERT Laure, Mme DECALF Katya, M. DECHERF Mickaël, M. DECLERCQ Hugues, M. DELMARRE Vincent, M. HENNERON Laurent, Mme Catherine ODEN, Mme LAPORTE Monique, Mme RAMON Sandrine, M. THELLIER Pascal, Mme TRAISNEL Myriam, Conseillers.

Procurations : Mme BROION Annick a donné procuration à Mme DEBRUYNE Dorothée
M. DEGHOUY Eric a donné procuration à M. DEVOS Joël
M. DUCOURANT Vincent a donné procuration à M. DECHERF Mickaël
M. DUPLOUY Pierre a donné procuration à M. DELMARRE Vincent

Absents : Mr DESPRINGRE Maxime

Secrétaire de Séance : M. MAZIERES Mark,

Effectif du Conseil Municipal : 25

Présents en séance : **20**
Absents : **5 dont 4 procurations**

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17.

DÉLIBÉRATION N° 018-2024

OBJET : Vote du Budget Primitif- Exercice 2024

Vu la délibération du 11 avril 2024 approuvant le Compte Financier Unique 2023,
Vu la délibération du 11 avril 2024 affectant le résultat de fonctionnement 2023 au budget primitif 2024,
Vu la délibération du 11 avril 2024 fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'année 2024,
Vu le Budget Primitif 2024 de la commune et la note synthétique, proposés en annexe,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 094 477,86 €	4 094 477,86 €
Section d'investissement	3 074 337,10 €	3 074 337,10 €
TOTAL	**7 168 814,96 €**	**7 168 814,96 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 tel que proposé :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 059-215905811-20240411-D018_2024-BF

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 094 477,86 €	4 094 477,86 €
Section d'investissement	3 074 337,10 €	3 074 337,10 €
TOTAL	**7 168 814,96 €**	**7 168 814,96 €**

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à M. le Trésorier Principal.
Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte (application de l'article L.2131-1 du CGCT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Joël DEVOS

MAIRIE DE STEENWERCK (Nord)

Le secrétaire de séance,

Mark MAZIERES

DEPARTEMENT DU NORD **ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 16 AVR. 2024
ID : 059-215905811-20240411-D019_2024-DE

COMMUNE DE STEENWERCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Séance du jeudi 11 avril 2024

Nos réf. : **JD/ASO**
L'An deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de STEENWERCK, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur DEVOS Joël, sur convocation qui lui a été faite le **vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre** selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12 et qui a été affichée à la porte de la Mairie de Steenwerck, au panneau d'affichage de la Croix du Bac, et publié sur le site internet de la commune, conformément à la loi.

Présents : M. DEVOS Joël, Maire,
Mme DEBRUYNE Dorothée, M. MAZIERES Mark, M. SEINGIER Patrice, Mme DUPLOUY Catherine, Mme TRANCHANT Amandine, M. VERSTAEN Gontran, Adjoints,
Mme BRICHE Marie-France, M. COUPIN Gervais, Mme D'HERT Laure, Mme DECALF Katya, M. DECHERF Mickaël, M. DECLERCQ Hugues, M. DELMARRE Vincent, M. HENNERON Laurent, Mme Catherine ODEN, Mme LAPORTE Monique, Mme RAMON Sandrine, M. THELLIER Pascal, Mme TRAISNEL Myriam, Conseillers.

Procurations : Mme BROION Annick a donné procuration à Mme DEBRUYNE Dorothée
M. DEGHOUY Eric a donné procuration à M. DEVOS Joël
M. DUCOURANT Vincent a donné procuration à M. DECHERF Mickaël
M. DUPLOUY Pierre a donné procuration à M. DELMARRE Vincent

Absents : Mr DESPRINGRE Maxime

Secrétaire de Séance : M. MAZIERES Mark,

Effectif du Conseil Municipal : 25

Présents en séance : **20**
Absents : **5 dont 4 procurations**

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17.

DÉLIBÉRATION N° 019-2024

OBJET : Versement de subventions d'équipement 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions d'équipement sollicitées pour l'année 2024 :

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 15 février 2024,

- Harmonie Municipale de Steenwerck : Acquisition d'un instrument glockenspiel,
- Comité des Fêtes (Terr'Happy) : Acquisition d'un four pour poterie

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser à l'Harmonie de Steenwerck une participation à hauteur de 1 000 euros pour l'achat d'un instrument glockenspiel, sur présentation de la facture acquittée,
- de verser au Comité des Fêtes (Terr'Happy) une participation à hauteur de 1 500 euros pour l'achat d'un four pour poterie, sur présentation de la facture acquittée,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2024 (compte 20421)
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué en cas d'empêchement, à prendre toute disposition, décision et à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 059-215905811-20240411-D019_2024-DE

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à M. le Trésorier Principal.
Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte (application de l'article L.2131-1 du CGCT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Joël DEVOS

MAIRIE DE STEENWERCK (Nord)

Le secrétaire de séance,

Mark MAZIERES

DEPARTEMENT DU NORD **ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 18 AVR. 2024
ID : 059-215905811-20240411-D020_2024-DE

COMMUNE DE STEENWERCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 avril 2024

Nos réf. : **JD/ASO**
L'An deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de STEENWERCK, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur DEVOS Joël, sur convocation qui lui a été faite le **vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre** selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12 et qui a été affichée à la porte de la Mairie de Steenwerck, au panneau d'affichage de la Croix du Bac, et publié sur le site internet de la commune, conformément à la loi.

Présents : M. DEVOS Joël, Maire,
Mme DEBRUYNE Dorothée, M. MAZIERES Mark, M. SEINGIER Patrice, Mme DUPLOUY Catherine, Mme TRANCHANT Amandine, M. VERSTAEN Gontran, Adjoints,
Mme BRICHE Marie-France, M. COUPIN Gervais, Mme D'HERT Laure, Mme DECALF Katya, M. DECHERF Mickaël, M. DECLERCQ Hugues, M. DELMARRE Vincent, M. HENNERON Laurent, Mme Catherine ODEN, Mme LAPORTE Monique, Mme RAMON Sandrine, M. THELLIER Pascal, Mme TRAISNEL Myriam, Conseillers.

Procurations : Mme BROION Annick a donné procuration à Mme DEBRUYNE Dorothée
M. DEGHOUY Eric a donné procuration à M. DEVOS Joël
M. DUCOURANT Vincent a donné procuration à M. DECHERF Mickaël
M. DUPLOUY Pierre a donné procuration à M. DELMARRE Vincent

Absents : Mr DESPRINGRE Maxime

Secrétaire de Séance : M. MAZIERES Mark,

Effectif du Conseil Municipal : 25

Présents en séance : **20**
Absents : **5 dont 4 procurations**

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17.

DÉLIBÉRATION N° 020-2024

OBJET : Signature d'une convention avec l'Association de l'Harmonie Municipale relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement - Exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration et le décret du 6 juin 2001, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention annuelle dépasse le seuil de 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant, et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

L'objet de la convention proposée au Conseil Municipal est de prévoir les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association de l'Harmonie Municipale pour l'exercice de son activité de mission de service public.

Vu loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,
Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 15 février 2024,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024 et attribuant une subvention de fonctionnement de 27 000 € à l'association de l'Harmonie Municipale de Steenwerck,

Considérant la nécessité de conclure une convention financière avec l'Harmonie Municipale, association à but non lucratif, pour le versement d'une subvention municipale pour l'exercice de son activité de mission de service public,

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 059-215905811-20240411-D020_2024-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'approuver la convention, telle que présentée en annexe, avec l'associati
pour l'exercice 2024.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, son Adjoint délégué, à signer la convention et à prendre toutes dispositions et décisions pour la mise en œuvre de cette délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à M. le Trésorier Principal.
Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte (application de l'article L.2131-1 du CGCT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Joël DEVOS

MAIRIE DE STEENWERCK (Nord)

Le secrétaire de séance,

Mark MAZIERES

DEPARTEMENT DU NORD **ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 18 AVR. 2024
ID : 059-215905811-20240411-D021_2024-DE

COMMUNE DE STEENWERCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 avril 2024

Nos réf. : **JD/ASO**

L'An deux mil vingt-quatre, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de STEENWERCK, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur DEVOS Joël, sur convocation qui lui a été faite le **vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre** selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12 et qui a été affichée à la porte de la Mairie de Steenwerck, au panneau d'affichage de la Croix du Bac, et publié sur le site internet de la commune, conformément à la loi.

Présents : M. DEVOS Joël, Maire,
Mme DEBRUYNE Dorothée, M. MAZIERES Mark, M. SEINGIER Patrice, Mme DUPLOUY Catherine, Mme TRANCHANT Amandine, M. VERSTAEN Gontran, Adjoints,
Mme BRICHE Marie-France, M. COUPIN Gervais, Mme D'HERT Laure, Mme DECALF Katya, M. DECHERF Mickaël, M. DECLERCQ Hugues, M. DELMARRE Vincent, M. HENNERON Laurent, Mme Catherine ODEN, Mme LAPORTE Monique, Mme RAMON Sandrine, M. THELLIER Pascal, Mme TRAISNEL Myriam, Conseillers.

Procurations : Mme BROION Annick a donné procuration à Mme DEBRUYNE Dorothée
M. DEGHOUY Eric a donné procuration à M. DEVOS Joël
M. DUCOURANT Vincent a donné procuration à M. DECHERF Mickaël
M. DUPLOUY Pierre a donné procuration à M. DELMARRE Vincent

Absents : Mr DESPRINGRE Maxime

Secrétaire de Séance : M. MAZIERES Mark,

Effectif du Conseil Municipal : 25

Présents en séance : **20**
Absents : **5 dont 4 procurations**

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17.

DÉLIBÉRATION N° 021-2024

OBJET : Versement d'une participation à l'Association Steenwerckoise des Amis du Patrimoine pour la restauration de chapelles

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Association Steenwerckoise des Amis du Patrimoine sollicitant de la commune l'octroi d'une subvention pour la restauration de chapelles.

Considérant que l'Association Steenwerckoise des Amis du Patrimoine procède, depuis plusieurs années à la restauration des chapelles,

Considérant que l'association prend à sa charge les achats de matériaux,

Vu l'avis favorable de la commission vie associative du 15 février 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser à l'Association Steenwerckoise des Amis du Patrimoine, une participation de 50% du montant des factures présentées par l'association pour la restauration des chapelles,
- de plafonner cette subvention à hauteur de 1 000 euros,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2024 (compte 6281)
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué en cas d'empêchement, à prendre toute disposition, décision et à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 059-215905811-20240411-D021_2024-DE

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à M. le Trés[illegible]
Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte (application de l'article L.2131-1 du CGT).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Joël DEVOS

MAIRIE DE STEENWERCK (Nord)

Le secrétaire de séance,

Mark MAZIERES